



ACCORD-CADRE REGIONAL

ENTRE

Prism'emploi GUYANE,

Professionnels de l'intérim et du recrutement de Guyane,

Représenté par Madame Marie RASCLE, sa Présidente régionale,

Domicilié 7 rue Mariotte, 75017 PARIS,

Dénommé ci-après « Prism'emploi Guyane », d'une part,

ET

FRANCE TRAVAIL GUYANE,

Représenté par son Directeur Régional par intérim et Directeur Régional des opérations Monsieur Jean-Luc LOUBLI,

Domicilié au 19 Avenue Pasteur, 97300 Cayenne,

Dénommé ci-après « France Travail Guyane », d'autre part,

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS

La collaboration existante entre France Travail Guyane et Prism'emploi Guyane s'inscrit dans la durée.

L'accord-cadre régional signé le 29 novembre 2022 a permis de renforcer la collaboration entre les deux réseaux, notamment par la mise en place d'actions et d'évènements autour du recrutement et d'interconnaissance sur les offres de service réunissant les représentants des agences France Travail et des agences d'emploi de Guyane.

Le présent accord régional est une déclinaison opérationnelle de l'accord cadre national signé entre France Travail et Prism'emploi le 4 mars 2025. Il vise à adapter les actions de France Travail et de Prism'emploi aux réalités du marché de l'emploi en Guyane, en prenant en considération les particularités culturelles, économiques et sociales de la région. Face à la diversité ethnique et aux défis socio-économiques caractéristiques de la Guyane, une approche personnalisée est indispensable pour faciliter l'accès à l'emploi et répondre aux besoins des entreprises locales.

II. LES PARTENAIRES

Prism'emploi Guyane

Prism'emploi Guyane est l'organisation professionnelle qui regroupe les professionnels du recrutement et de l'intérim de Guyane. 27 agences d'emploi sont présentes sur le territoire.

Quatre principales missions :

- **Promouvoir le rôle et les activités des agences d'emploi**

Prism'emploi contribue à promouvoir le rôle social et économique des agences d'emploi, les intérêts de la profession auprès de l'ensemble de ses partenaires (pouvoirs publics, parlement, administrations et collectivités territoriales...).

- **Représenter la profession**

Prism'emploi s'engage au niveau régional dans les actions et débats, et représente la profession au sein du Medef.

- **Informier les entreprises adhérentes**

Grâce à son expertise, Prism'emploi apporte à ses entreprises adhérentes une information et une analyse d'ordre juridique, sociale et économique en parfaite adéquation avec leurs besoins.

- **Négocier les accords de la branche du travail temporaire**

Prism'emploi, au niveau national, négocie avec les syndicats de salariés les accords de la branche qui concernent les salariés intérimaires et permanents.

L'emploi intérimaire en Guyane représente 0,3% des effectifs intérimaires totaux.

Les 5 premiers secteurs utilisateurs sont le BTP (51,8%), le commerce de détail (15,2%), les transports (6,1%), le commerce de gros (3,2%) et les services administratifs (3,1%).

France Travail Guyane

Créé par la loi Pour le Plein Emploi du 18 décembre 2023, France Travail a remplacé Pôle emploi au 1er janvier 2024.

France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi.

France Travail fait partie du Réseau Pour l'Emploi qui réunit l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs spécialisés (Missions Locales, Cap Emploi) ainsi que, sur la base du volontariat, les opérateurs porteurs de solutions d'accompagnement et d'offres d'accompagnement spécifiques.

Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de tous les employeurs.

Les missions de France Travail : Six missions essentielles

1/ Accueillir et accompagner

Nous accueillons, informons et orientons toutes les personnes – qu'elles soient ou non déjà en poste – dans la recherche d'un emploi, d'une formation, d'un conseil professionnel, d'une aide à la mobilité ou à l'insertion sociale et professionnelle.

2/ Prospector et mettre en relation

Expert du marché du travail dont nous suivons au plus près l'évolution, France Travail collecte les offres des entreprises, les conseille dans leurs recrutements et les met en relation avec les demandeurs.

3/ Contrôler

Nous tenons à jour la liste des demandeurs d'emploi afin d'assurer le contrôle de la recherche d'emploi en France.

4/ Indemniser

Nous indemnisons les ayants-droits pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage et pour le compte de l'Etat.

5/ Maîtriser les données

Nous recueillons, traitons et mettons à la disposition de nos publics un vaste ensemble de données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

6/ Relayer les politiques publiques

France Travail met en œuvre toutes les actions en relation avec sa mission que lui confient l'Etat, les collectivités territoriales et l'Unédic.

Pour ce faire, France Travail Guyane c'est :

Une Direction Régionale et un réseau aux services des demandeurs d'emploi et des entreprises qui se décline de la manière suivante :

- 1 Direction Régionale (basée à Cayenne)
- 4 agences de proximité : Cayenne, Matoury, Kourou et St Laurent du Maroni
- 2 points relais : St Georges de l'Oyapock et Maripasoula

III. LES ENJEUX

France Travail Guyane et Prism'emploi Guyane s'engagent avec la présente convention, tout en s'appuyant sur leurs ambitions partagées autour d'un retour vers le plein emploi, à poursuivre et à renforcer les actions déjà mises en œuvre dans le cadre des précédentes conventions au bénéfice des demandeurs d'emploi, des salariés intérimaires, des agences d'emploi.

Quatre enjeux principaux ont été conjointement identifiés :

- Renforcer les synergies territoriales entre leurs réseaux respectifs
- Faire connaître et faciliter la mobilisation des services de recrutement de France Travail auprès des adhérents de Prism'emploi Guyane
- Agir en faveur du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi notamment des publics cibles des politiques publiques (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes, séniors, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA, etc.), des salariés intérimaires et sécuriser leur parcours professionnel.
- œuvrer ensemble pour réduire la pénurie de compétences notamment dans les secteurs en tension.

IV. AXES DE PARTENARIAT

1. Renforcer les synergies territoriales entre les réseaux de France Travail Guyane et des agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi Guyane

- Développer des contacts à une maille régionale : Établir des partenariats avec les collectivités locales, les entreprises et les associations pour mieux comprendre les besoins spécifiques du marché de l'emploi en Guyane. Cela inclut la mise en place d'un réseau d'échanges réguliers entre acteurs locaux.
- Organiser des événements locaux : Mettre en place des forums ou salons de l'emploi adaptés aux réalités guyanaises, permettant aux demandeurs d'emploi et aux employeurs de se rencontrer directement.
- L'insertion des publics prioritaires vers les agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi Guyane
Bénéficiaire de l'obligation d'emploi
Bénéficiaire du RSA
Public sans diplôme ou ayant un diplôme inférieur au BAC
Public âgé de 55 ans et plus
Public ayant moins de 26 ans ayant un diplôme inférieur au Bac+2
- Invention de France Travail Guyane auprès des adhérents Prism'emploi Guyane

2. Faciliter la mobilisation des services de recrutement de France Travail Guyane

- Publication d'offres d'emploi ciblées : Encourager la diffusion d'offres d'emploi dans les secteurs porteurs tels que l'agriculture, le tourisme et l'écologie. Les offres doivent être accessibles sur des plateformes locales pour maximiser leur visibilité.
- Sensibilisation aux métiers émergents : Promouvoir les métiers en tension spécifiques à la région, notamment dans le secteur environnemental et technologique, afin d'attirer les candidats.
- Orientation vers nos secteurs prioritaires identifiés / Stratégie sectorielle
Santé, social, Construction (BTP et Matériaux), Commerce / Distribution, Transport et Logistique et Agriculture.

3. Agir sur les offres difficiles à pourvoir notamment, celles sur les secteurs en tension et les métiers émergents

- Identifier les secteurs en tension : Prioriser le soutien aux secteurs où il y a une pénurie de main-d'œuvre, comme le bâtiment ou la santé. Des études locales peuvent être menées pour identifier ces besoins.
- Accompagnement personnalisé : Proposer un accompagnement spécifique pour les demandeurs d'emploi dans ces secteurs, incluant des formations adaptées et un suivi régulier.

Un comité de suivi régional réunissant à minima une fois par an les représentants des directions de France Travail Guyane et Prism'emploi Guyane réalisera un bilan quantitatif et qualitatif des actions et engagement prévu dans la convention, et partagera les pratiques qui ont bien fonctionné en termes de résultat ainsi que les axes d'amélioration.

Les représentants locaux seront annexés à la convention.

VII. GESTION DES DONNEES

Chaque partie est responsable des données personnelles qu'elle collecte dans le cadre de cette convention, conformément au RGPD.

VIII. DUREE_MODIFICATION/RESILIATION

La présente convention prend effet à sa date de signature pour une durée de 3 ans.

Toute modification devra faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 2 mois avant échéance annuelle.

L'engagement des parties est constitué de la présente convention et ses annexes :

- **Annexe 1 : Correspondants Prism'emploi Guyane et France Travail Guyane**
- **Annexe 2 : Feuille de route 2025 / 2026**

Fait à Cayenne, le 14 novembre 2025

Pour France Travail Guyane

Directeur Régional par Intérim/
Directeur régional adjoint

Jean-Luc LOUBLI

Pour Prism'emploi Guyane

La Présidente régionale

Marie RASCLE

